

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° CL37

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thillaye, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à ces locaux et terrains »

les mots :

« aux locaux et aux terrains mentionnés au premier alinéa du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.